

## ***Projet de recherche : Le Correctorium fratris Thomae de Guillaume de la Mare (OFM) : édition et étude d'un chainon manquant.***

Le *Correctoire* de Guillaume de la Mare est un texte qui a attiré l'attention des historiens de la pensée médiévale dans la mesure où il peut correspondre au point culminant des querelles intellectuelles entre les franciscains et les dominicains. Au moment où ces derniers favorisent l'émergence de la figure d'autorité de Thomas d'Aquin, les franciscains viennent remettre en cause la pensée de cet auteur et jeter le doute sur ses thèses. Texte de réflexion doctrinale, le *Correctorium fratris Thomae* est aussi une pièce importante pour la compréhension des relations institutionnelles concurrentielles entre les ordres mendiants.

Loin d'être un simple pavé dans la mare, il entraînera par la suite des réactions de défense dans chacun des ordres et sera à l'origine d'une production littéraire conséquente.

Cependant, alors que les différents textes ayant été suscités par l'entreprise de Guillaume de la Mare ont été édités et étudiés<sup>1</sup>, le texte du *Correctorium fratris Thomae* n'a, quant à lui, pas été l'objet d'un tel travail. C'est la tâche que se propose notre projet de recherche.

### **Qu'est le *Correctoire* ?**

#### **Un contexte historique favorable à la controverse**

Le 7 Mars 1274, Thomas d'Aquin meurt à Fossa Nova sur la route qui le conduisait au concile de Lyon. Sa mémoire est célébrée par les membres de son ordre qui voyaient déjà en lui une figure intellectuelle et charismatique essentielle, mais aussi par les membres de l'Université de Paris, qui, à cette occasion, envoient au chapitre général des frères dominicains tenu à Lyon, une lettre déplorant la perte d'une personnalité si grande et si lumineuse<sup>2</sup>.

Cependant, si la diffusion de ses textes déjà entamée à cette date se poursuivra très rapidement, une certaine opposition, exprimée quelquefois de son vivant, va parallèlement se poursuivre.

La première réception de la pensée thomasiennne s'est donc faite dans un climat de questionnement, voire de remise en cause beaucoup plus tumultueux que lors du vivant de Thomas. Malgré la diffusion rapide de l'œuvre thomasiennne, son étude au programme officiel des *studia* dominicains et de l'université de Paris, Thomas d'Aquin ne s'est pas forcément imposé comme une autorité indiscutable : diverses condamnations émaillent la fin des années 1270 où Thomas d'Aquin serait visé.

#### **L'offensive franciscaine : le *Correctoire* de Guillaume de la Mare**

Cet aspect de discussion, voire de controverse se trouve accru dans les années suivantes et va prendre une forme d'opposition beaucoup plus institutionnelle ce qui montre que la discussion

---

<sup>1</sup> *Les Premières polémiques thomistes : I. Le Correctorium corruptorii 'Quare'*, P. GLORIEUX (éd.), Kain, Revue des sciences philosophiques et théologiques, 1927 ; *Correctorium Corruptorii Circa de Jean Quidort de Paris*, J.P. MÜLLER (éd.), Rome, Herder, 1941 ; *Correctorium Corruptorii Quaestione : texte anonyme du ms. Merton 267*, J.P.MÜLLER (éd.), Rome, Herder, 1954 ; *Correctorium Corruptorii Sciendum*, P. GLORIEUX (éd.), Paris, Vrin, 1956.

<sup>2</sup> Cf. *Fonte vitae s. Thomae Aquinatis*, éd. M.-H. LAURENT, fascicule VI « Documenta », « Documents inédits publiés par la revue thomiste, 1937, p. 583-586.

de Thomas ne se fait pas uniquement d'un point de vue philosophique, mais aussi d'un point de vue stratégique et concurrentiel entre deux grands ordres mendicants de l'époque : les dominicains et les franciscains.

Le *Correctorium fratris Thomae* de Guillaume de la Mare est une pièce essentielle dans ce débat. Il va s'agir de la première pièce virulente s'opposant à la doctrine de Thomas et de la première entreprise systématisée et aboutie d'opposition.

Cette œuvre est nouvelle dans sa démarche. Au lieu de déplorer ou condamner les idées de Thomas, comme dans les condamnations précédemment évoquées, Guillaume jugea plus utile d'en proposer la rectification en signalant les thèses dangereuses et les censures dont elles avaient fait l'objet, en y joignant aussi critique et réfutation. Il propose ainsi 118 corrections.<sup>3</sup> Cette critique porte successivement sur la *Somme Théologique* (75 articles visés dont 47 dans la *Ia pars*, douze dans la *I-IIae* et seize dans la *II-IIae*), les Questions disputées *De Veritate* (neuf articles visés), *De Anima* (dix articles visés), *De Virtutibus* (un article incriminé), *De Potentia* (quatre articles), les *Questions quodlibétiques* (neuf articles) et le premier livre des *Sentences* (neuf articles).

Ce travail de contestation s'opère cependant avec méthode: chacun des articles commence par fournir la référence précise du passage incriminé. Celui-ci est presque toujours cité textuellement, ou tout du moins résumé quand ses proportions sont trop considérables. Les passages parallèles sont également souvent signalés. Ces lignes sont suivies de l'appréciation doctrinale et des raisons qui fondent cette dernière. Enfin, quand l'article est suffisamment développé, il se termine par la réfutation des arguments de Thomas.

C'est surtout la postérité du texte qui paraît singulière. Ce texte acquiert en effet une valeur polémique importante dans la mesure où il prend rapidement le statut d'un texte législatif de la formation intellectuelle franciscaine. Cette série de corrections à apporter aux œuvres de Thomas fut très vite considérée comme un document officiel par les franciscains puisque le chapitre général des mineurs tenu à Strasbourg en 1282 prescrivit que la *Somme* de Thomas ne pouvait être mise à la disposition des lecteurs les plus capables que si elle était munie des éclaircissements de Guillaume<sup>4</sup>.

Cette recommandation veut prémunir les lecteurs ou étudiants franciscains contre la pénétration des thèses thomistes<sup>5</sup>. Ainsi, la lecture de Thomas proposée aux franciscains est une lecture critique : elle ne doit pas se faire avec un œil neutre, mais plutôt suspicieux, attentif aux contradictions.

---

<sup>3</sup> Cf. P. GLORIEUX, « La Littérature des correctoires, simples notes », *Revue thomiste*, 33, (1928), p. 69-96 ainsi que P. MANDONNET, « Premiers travaux de polémique thomiste », *RSTP*, 7, (1913), p. 46-70 ; p. 245-262 et F. EHRLE, « Der Kampf um die Lehre des hl. Thomas von Aquin in den ersten fünfzig Jahren nach seinem Tod. », *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 37, (1913), p. 266-318; V.R. CREYTENS, « Autour de la littérature des correctoires », *AFP*, 12, (1942), p. 313-330; L.J.BATAILLON, « Guillaume de la Mare. Note sur sa régence. », *Archivum Historicum Franciscanum*, 98, (2005), p. 367-422.

<sup>4</sup> P. GLORIEUX, « Non in marginibus positus », *RTAM*, 15, (1948), p. 182 : « Item, generalis imponit ministris provincialibus quod non permittant multiplicari summam fratris Thome, nisi apud lectores notabiliter intelligentes, et hoc, nisi cum declarationibus fratris Guillelmi de Mara, non in marginibus positus, sed in quaternis. Et huiusmodi declarationes non scribatur per aliquos saeculares. »

<sup>5</sup> Elle a été soumise à une controverse concernant son interprétation Cf. P. GLORIEUX, « Non in marginibus... », *op. cit.*, (1948), p. 182-184 : l'article porte sur la signification à donner à la formule du chapitre « non in marginibus positus, sed in quaternis ». Faut-il comprendre cette phrase comme signifiant que les corrections qui étaient en cahier doivent maintenant être écrites dans les marges des œuvres de Thomas (c'est-à-dire que l'on passerait de l'œuvre intitulée « *Declarationes fratris Wilelmi...* » au *Correctorium* lui-même qui est très développé) ? Ou alors, faut-il voir qu'à l'inverse, on passe des annotations de marge à des cahiers contenant les corrections plus élaborées ? C'est la seconde hypothèse que retient P. GLORIEUX à l'encontre de celle soutenue par F. PELSTER, « Das Ur-Correctorium Wilhelms de la Mare. Eine theologische Zensur zu Lehren des hl. Thomas », *Gregorianum*, 28, (1947), p. 220-235. Il donne comme élément décisif de son choix la multiplication des manuscrits du *Correctoire* dans son état le plus élaboré, tandis que l'on ne connaît aucun exemplaire du texte bref écrit dans les marges de la *Somme* de Thomas d'Aquin. Sur ce débat, on consultera aussi l'article de D.CALLUS dans *Bulletin thomiste*, 9, (1954-1956), p. 944-948.

## Le *Correctoire* : texte de départ des polémiques

Le *Correctoire* va être un texte clé dans les querelles entre franciscains et dominicains dans la mesure où il va être le déclencheur de toute une série d'autres textes. Il est la source indispensable pour comprendre le contenu et la fonction de certains ouvrages.

On sait que le *Correctoire* de Guillaume de la Mare a connu deux rédactions<sup>6</sup>. La première se situe entre 1277 et 1282 : elle cite les condamnations de 1277 de Paris et d'Oxford et le chapitre franciscain de 1282 se réfère à cet ouvrage<sup>7</sup>. Ce terminus *post quem* n'est toutefois pas sans poser problème : les différents spécialistes ne s'accordent pas toujours à son sujet. P. Glorieux<sup>8</sup> et R. Creytens<sup>9</sup> indiquaient que la composition du *Correctoire* ne pouvait pas être postérieure à 1279 dans la mesure où l'article 21 du texte ne cite pas le nom de Nicolas III dans les autorités soutenant la règle franciscaine alors qu'il cite Innocent III, Honorius III et Grégoire IX. Le silence sur une telle autorité laisse supposer que la bulle « *Exiit qui seminat* » du 16 Août 1279 n'avait donc pas été prononcée. On peut faire l'hypothèse qu'une telle omission n'est pas accidentelle, surtout dans un contexte où la multitude des arguments permet de renforcer la portée de la thèse défendue.

La seconde rédaction n'est pas datée<sup>10</sup>. Elle conserve tous les articles de la première, mais en modifie parfois les énoncés et, surtout, remanie et complète le premier ouvrage (l'argumentation est à certains moments amplifiée, l'ordre et la disposition des arguments ont quelque fois été inversés...).<sup>11</sup> On passe ainsi de 118 à 138 articles critiqués.

La postérité que va connaître ce texte en fait tout de même un objet digne d'intérêt : on possède aujourd'hui encore 15 manuscrits transmettant directement le texte et 16 autres le transmettant de manière indirecte, à travers un autre texte.

Cette transmission indirecte s'explique par le fait que devant la diffusion du *Correctoire*, les dominicains ne restèrent pas inactifs face aux attaques contre leur figure intellectuelle de référence : ils rebaptisèrent le *Correctorium* de Guillaume *Correctorium corruptorii*, désignant ainsi Guillaume de la Mare comme un « Corrupteur » et y fournirent au moins cinq répliques immédiates afin de le corriger<sup>12</sup> (il est à noter que ces répliques sont dirigées contre la première rédaction du *Correctoire* et devaient ne pas connaître la seconde rédaction<sup>13</sup>).

---

<sup>6</sup> Sur ce sujet, on se rapportera à A. OLIVA, « La deuxième rédaction du *Correctorium* de Guillaume de la Mare : les questions concernant la *I a Pars*. », *Archivum Historicum Franciscanum*, 98, (2005), p. 423-464 et R.HISSETTE « Trois articles de la seconde rédaction du *Correctorium* de Guillaume de la Mare. », *RTAM*, 51, 1984, p. 230-241.

<sup>7</sup> Nous indiquons ici les dates données par l'article le plus récent sur ce sujet, à savoir celui d'A. Oliva, *op. cit. supra*.

<sup>8</sup> P. GLORIEUX, « La littérature des correctoires, simples notes », *op. cit.*, (1942) p. 72.

<sup>9</sup> R. CREYTENS, « Autour de la littérature des Correctoires », *op. cit.*, (1942), p. 325-327.

<sup>10</sup> Cette seconde rédaction ne nous est transmise que par un seul manuscrit : *Vat. lat. 4413*, f. 1r - 152r.

<sup>11</sup> Cf. R. CREYTENS, « Autour de la littérature des correctoires », *AFP*, 12 (1942), p. 313-330. Là aussi, nous suivons A.Oliva pour la non-datation de la seconde rédaction du *Correctoire*. Cependant, Creytens, « Autour de la littérature... », *op. cit.* (1942) p.326-327, la situe dans la période 1279, puisque cette rédaction cite la bulle de Nicolas III « *Exiit qui seminat* » de 1279, et 1284 car elle ne se réfère ni à la condamnation de Pekham de 1284 ni à la condamnation de Gilles de Rome du 1<sup>er</sup> Juin 1285 alors qu'elle traite explicitement d'une des thèses remises en cause par Honorius IV.

<sup>12</sup> Sur ce sujet, on se rapportera à : P.GLORIEUX, « Les Correctoires, Essai de mise au point. » *RTAM*, 14, (1947), p. 287-304 ; IBID. , *Les Premières polémiques thomistes I : Correctorium Corruptorii Quare*, Kain, Revue des sciences philosophiques et théologiques, 1927 ; J.P. MÜLLER, *Correctorium Corruptorii « Circa » de Jean Quidort de Paris*, Rome, Herder, 1941 ; J.P.MÜLLER *Rambert de Primaduzzi de Bologne, Apologeticum veritatis contra corruptorium*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica vaticana, 1943 ; J.P.MÜLLER, *Correctorium Corruptorii « Quaestiones »* Rome, Herder, 1954 ; P. GLORIEUX, *Les premières polémiques thomistes II : Correctorium Corruptorii Sciendum*, Paris, Vrin, 1956 ; A. P. VELLA, *Les premières polémiques thomistes : Robert d'Orford. Reprobationes dictorum a fratre Egidio in primum Sententiarum*, Paris, Vrin, 1968, ainsi qu'à L.J.BATAILLON, *Bulletin thomiste*, 8, (1953), p. 1251-1259 ; *Bulletin thomiste*, 10, (1957-1959), p. 583-594

## II Edition et étude d'un texte clé pourtant encore inédit

Le projet de recherche que je propose consiste en l'édition de ce document que constitue le *Correctorium fratris Thomae* de Guillaume de la Mare. Ce texte n'a jamais été édité en soi, ni en ce qui concerne sa première, ni sa seconde rédaction. La seule transmission du texte que nous ayons se fait par la réponse donnée par R. Knapwell *Quare*, éditée par P. Glorieux. Or, comme on l'a vu, cette réaction se fait par rapport à la première rédaction du texte de Guillaume de la Mare et non par rapport à la seconde.

Il nous semble donc intéressant d'envisager dans un premier temps une édition complète et inédite de ce texte qui propose les deux versions de ce document afin d'avoir une vue claire des ajouts réalisés par Guillaume de la Mare. Le texte de Guillaume de la Mare a été travaillé dans la version proposée par Glorieux en 1927, cependant celle-ci n'est établie qu'à partir de six manuscrits sur les seize existants. De plus, ayant été réalisée rapidement, elle est parfois fautive.

Ce travail ferait suite aux travaux déjà menés par R. Hissette dans son article « Trois articles de la seconde rédaction du '*Correctorium*' de Guillaume de la Mare »<sup>14</sup> et par A. Oliva dans « La deuxième rédaction du *Correctorium* de Guillaume de la Mare : les questions concernant la *Ia pars* »<sup>15</sup>. Chacun de ces articles s'est penché sur une partie du texte de Guillaume de la Mare et constitue donc une première étape du travail qu'il conviendrait de généraliser à l'ensemble du texte.

### **Une édition scientifique qui permettrait une étude doctrinale plus approfondie**

Afin de mener à bien cette tâche d'édition, plusieurs travaux sont à effectuer. Comme l'indique A. Oliva, il faut déjà réaliser un inventaire des manuscrits du *Correctorium fratris Thomae*, première et deuxième rédaction. Lui-même a déjà repris neuf manuscrits et en a fait des descriptions précises, mais d'autres sont encore à analyser de la même manière<sup>16</sup>. Pour chacun des manuscrits, il faudrait étudier la présence complète ou partielle du texte et la présence d'articles n'appartenant qu'à la seconde rédaction.

A partir de cet inventaire, une édition scientifique du texte serait à élaborer, prenant compte des deux rédactions successives de l'ouvrage. A. Oliva a édité les articles ajoutés à la seconde rédaction qui concernent la *prima pars* de la *Somme théologique*, R. Hissette avait aussi édité trois articles. Il faudrait donc compléter ces extraits de texte en proposant une édition complète du document. Plusieurs manuscrits contiennent une version complète de la première version du *Correctoire* et un manuscrit de la bibliothèque vaticane apparaît à l'heure actuelle comme le seul témoin de la version complète de la seconde rédaction du texte. Il faudrait donc reprendre tous ces manuscrits connus et en chercher d'autres témoins.

Suite à cette édition, il nous paraît intéressant de proposer une étude du texte, quant à son contenu, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

Quels points doctrinaux de la pensée thomassienne sont incriminés ? Pour quelles raisons ? Quelle rectification est proposée ? Disposer d'une édition scientifique du texte permettrait en effet de

---

pour le compte rendu de P. Glorieux *Les premières polémiques thomistes II : Correctorium Corruptorii Sciendum*, Paris, Vrin, 1956 et « Bulletin d'histoire des doctrines médiévales. La fin du XIII<sup>e</sup> siècle » *RSPT*, 75, (1991), p. 505- 515.

<sup>13</sup> De même que les répliques dominicaines ignorent la seconde rédaction du *Correctoire*, de même Guillaume n'a pas connaissance de leurs répliques, ou tout du moins il ne répond pas à ces répliques dans la seconde rédaction du *Correctoire*.

<sup>14</sup> *RTAM*, 51 (1984)

<sup>15</sup> *AHF*, 98 (2005), p. 423-464.

<sup>16</sup> A. Oliva, « La deuxième rédaction du *Correctorium* de Guillaume de la Mare : les questions concernant la *Ia pars* », *AHF*, 98 (2005), p. 428-436

mieux saisir l'intérêt du texte, de le confronter plus facilement à d'autres documents, d'en mesurer toute la portée philosophique et aussi historique en le confrontant à d'autres documents du même type (instruments de lecture tels que florilèges, listes d'articles, concordances, *etc.*)

### **Un texte clé pour l'analyse du champ intellectuel de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle**

Une édition et une étude de ce document sont importantes pour comprendre l'intérêt et l'enjeu de ce texte. Il fait en effet partie intégrante de l'étude de la réception de l'œuvre de Thomas d'Aquin. Cette thématique s'inscrit à la fois dans la suite des travaux menés dans le cadre de ma thèse de doctorat sur l'antithomisme à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du XIV<sup>e</sup> siècle et dans les perspectives abordées par les travaux de l'équipe ANR-DFG « Thomisme et antithomisme au Moyen Âge ».

Ce travail est important aussi pour approfondir l'analyse des autres auteurs franciscains contemporains de Guillaume de la Mare : disposant d'une édition accessible de ce texte, il sera plus simple de voir ensuite chez ces derniers si ce document est utilisé, si la « consigne » de l'ordre franciscain donnée lors du chapitre de Strasbourg est respectée et si les rectifications suggérées de Thomas d'Aquin sont prises en compte.

Le *Correctoire* est donc un texte important sur lequel on a déjà, en partie, travaillé, réfléchi, mais pour lequel manquent une édition scientifique correcte et une étude complète.